

Date	Contributeur	Remarques	Page concernée	Suite à donner dans rapport	Argumentation/justification
27/04/22	DRAAF Centre Val de Loire	Le changement climatique, avec l'augmentation importante de l'ETP et ses conséquences en terme de baisse des débits (module et surtout QMNA5) devrait imposer une réflexion sur les milieux optimum dans 30 ans, dans 80 ans, etc. C'est sans doute un des objets de l'étude HMUC, mais il faudrait, dès à présent, avoir en tête que les milieux futurs ne sont pas les milieux actuels.	p.24/25	Pas d'intégration dans le document	Ces sujets relèvent de l'étude HMUC en cours
		Sur nos cours d'eau nous avons des DOE, débits objectifs d'étiage, qui sont adaptés aujourd'hui mais ils devront être revus pour tenir compte de la baisse naturelle des débits et donc du changement de leur écologie.	p.23		
		Dans le cas contraire, nous interdirons tout usage humain de l'eau jusqu'à ce que nous constatons que le débit passe néanmoins naturellement sous les DOE et DCR régulièrement. Mon avis est qu'il faudrait partager l'effort à faire, face à la baisse naturelle et progressive des débits, entre les usages humains (agriculture, industrie, AEP, etc.) et le changement des milieux. Ce sujet est difficile mais essentiel pour les années à venir. Il devra être particulièrement étudié dans l'étude HMUC.	p.23		
28/04/22	ARS Nouvelle-Aquitaine	Dégradation de la qualité microbiologique de l'eau de la Gartempe au niveau de 2 baignades dans le département de la Vienne => fermeture des 2 baignades si poursuite dégradation Profil baignade de Lathus Saint Rémy récent => montre sources de pollutions dont STEP Bellac	p.19	A intégrer dans document pour dégradation qualité bactériologique de la Gartempe mais attention aux conclusions sur les sources de pollutions, Une mention sur l'impact probable de certaines stations d'épuration, notamment de celle de Bellac, sera ajoutée	Zone d'étude dans profil ne correspond pas aux prescriptions du guide national d'élaboration d'un profil de baignade
29/04/22	CBNMC	<i>Isoetes très tenu</i> = espèce végétale à enjeu majeure, considérée comme en danger de disparition au niveau mondial, présente dans communes hors BV Creuse	p.36/37	Aucune	Localisation hors BV Creuse
		Mise en place de suivis et d'un bilan de l'état des populations sur les espèces à forts enjeux sur le BV de la Creuse	p.37	Aucune	A retenir pour future étape
		Intensification des pratiques agricoles sur 2/3 amont du territoire + diminution prairies permanentes et augmentation cultures et prairies temporaires => manque d'outils pour préserver/conservé l'existant et favoriser/valoriser les pratiques extensives		Aucune	A retenir pour future étape, L'état initial apporte de nombreuses précisions sur les évolutions constatables dans le RGA. Il est effectivement à noter (et rappelé dans le diagnostic et/ou l'état initial) : la baisse des prairies permanentes, les UGB qui restent stables, et les STLabourables qui augmentent.
		Besoin d'outils de suivis des continuités écologiques afin de pouvoir caractériser et quantifier les évolutions constatées sur le territoire	p.43 (4.2.3.5)	Aucune	A retenir pour future étape
		Problématique des espèces exotiques et envahissantes à rappeler en conclusion		Aucune	La conclusion doit rester priorisée et la thématique EEE reste fortement liée aux autres sujets développés.
12/05/22	Indre Nature	Les derniers rapports du recensement agricole (AGRESTE 2010 et 2020) note la perte plus de 40 % des surfaces en prairie sur la deux dernières décennies. Le retournement des prairies libèrent de grande quantité de carbone préalablement stocké. Leur transformation en terre cultivée amandée libère un autre GES, l'oxyde d'azote.	p.29	A ajouter pour compléter les impacts de ladiminution des surfaces de prairies permanentes	
		Modification des seuils et classes de qualité / paramètre nitrate => Difficultés dans le suivi et problèmes de cohérence et de compatibilité avec autres mesures (ex zones vulnérables)	p.47	La carte 2019 des stations nitrates du bassin de la Creuse (issue de l'observatoire de l'eau du site de l'EPTB Vienne) a été ajoutée au rapport pour illustrer les taux parfois forts de nitrates mesurés.	Les résultats actuels sont présentés selon 5 classes. Il est intéressant de constater que ce paramètre varie fortement: la carte 2019 montre que la problématique nitrate est bien présente sur le Bassin et que les taux retrouvés sont parfois forts. Les données disponibles ne permettent pas de linéariser la représentation, par contre le maillage est suffisant pour constater les pollutions.
		Suppression des cartes d'état et d'objectifs (paramètre nitrate) AELB			
		Evènements exceptionnels de crue estivale possibles (ex de l'Anglin le 14 juillet) – La pertinence du réseau vigiecrue est à mettre en avant même sur des petits bassins versants (225 km2) – Les sept barrages EDF sur le bassin supérieur de la Creuse n'ont aucun potentiel de protection sur les crues importantes (supérieure à 400 m3/s à Argenton sur Creuse	p.38	Une information sera ajoutée dans la partie relative aux inondations	Les règlements d'eau des barrages du complexe hydroélectrique sur la Creuse ne prévoient aucun rôle de protection contre les crues. Sauf cas particulier, mais non volontaire (cas où le barrage ne serait pas plein au moment d'une crue) les barrages sont donc transparents sur des crues significatives.
		La gestion des débits de production sur les 4 ouvrages en amont de Fresselines pose question. Le système des éclusées est pratiqué au maximum. Même si le débit réglementaire du dixième du module est respecté, on peut se poser la question de l'impact environnementale de ce yoyo permanent (exemple de variation de débits/barrage de Combe (Aubusson)). Les impacts sur l'écosystème ne sont pas négligeables.	p.38	Aucune	Sujet déjà abordé dans le rapport avec exemple de mesures de gestion prises

		Les résultats des diagnostics des CTMA dans l'Indre intéressant le bassin de la Creuse (Bouzanne, Claise, Anglin, Creuse moyenne) montrent une dégradation importante. Les indices IPR sont soit mauvais, soit en décalage avec la typologie. Les IBG montre également la disparition d'ordre (plécoptères) ou de famille entière (heptagénidiés) de macro-invertébrés représentatifs de qualité des ruisseaux salmonicoles . Le changement climatique et les pesticides (suivi insuffisant) sont entre autres à incriminer.		Aucune	Pas de zoom prévu à ce sujet sur un territoire spécifique
13/05/22	Département 86	il existe des réseaux de suivi de la qualité des eaux superficielles de rivières (environ 30 stations sur le BV Creuse en Vienne, même si toutes ne sont pas actives actuellement)	p.30	A mentionner	
		La méthodologie employée ne permet pas de différencier clairement les points partagés de ceux qui sont opposés.		Présentation ajustée	Les points de vigilance relatifs aux oppositions fortes ont été identifiées et formalisées, ils sont mis en gras dans le document final.
		Perception des acteurs => classement par ordre d'importance des causes ?	p.24 (3.1.2)	Aucune	Pas de classement
		Il s'agit certainement d'évapotranspiration ? Expliquez « dans une moindre mesure la baisse de recharge des aquifères. » S'agit-il que des aquifères ou des nappes en général ?	p.24 (3.1.3.1)	Aucune	Cf étude HMUC
		Au sujet des plans d'eau : le paragraphe (« l'augmentation ----- et plus particulièrement de pêche) ne fait que répéter, sans rien démontrer, que les étangs évaporent et baissent les débits. Il s'agit en fait d'hypothèses controversées. Il conviendrait donc d'employer le conditionnel et de simplifier ce paragraphe. Ce sujet est particulièrement clivant, cela doit apparaître dans le diagnostic.	p.26 (3.1.3.2)	Aucune	Cf étude HMUC (qui traite ce sujet selon une approche concertée et factuelle)
		Différence entre export AEP et eau par évaporation ? Explication	p.27 (3.1.3.3)	Aucune	Les usages différents donc le classement est différent (comptabilisation différente). C'est mentionné avec prudence dans le diagnostic (actuellement étudié dans l'étude HMUC). Ces grandes retenues ont une telle capacité de stockage des eaux de surface par rapport à la capacité de production des cours d'eau les alimentant, que l'effet des prélèvements sur le débit est décalé temporellement sur les débits hivernaux (aussi bien pour l'AEP que pour l'évaporation) : ce constat n'est bien entendu pas valable sur les plus petits plans d'eau et étangs qui n'ont pas cette gestion particulière et cette capacité des stockage.
		pourquoi le paragraphe : « l'ensemble des départements (...) des usages de l'eau » est placé dans l'agriculture, les mesures des arrêtés ne sont pas spécifiquement agricoles, c'est plus de la gouvernance => § gouvernance ?	p.28 (3.1.3.4)	Ce paragraphe a été déplacé dans le contexte.	
		attention dans les formulations : « les zones humides remplissent de nombreux rôles » on laisse penser que toutes les zones humides remplissent tous les rôles cités ce qui n'est pas la réalité (par exemple une zone humide de pente n'a pas de rôle d'écrêtement de crue).	p.28 (3.1.3.5)	Aucune	L'actuelle formulation n'affirme pas que les ZH ont l'ensemble de ces rôles. Il s'agit par ailleurs de la formulation extraite de l'état initial, validé par la CLE.
		Zones drainées => non les zones drainées ne sont pas forcément des zones humides à l'origine, tout le paragraphe basé sur ce concept est donc faux et devra être retiré. Un paragraphe plus sérieux sur les modifications des régimes hydrologiques par le drainage reste à écrire (demander à un pédologue).	p.28 (3.1.3.5)	Aucune	il conviendrait d'apporter des éléments démontrant que des zones drainées du RGA ne sont pas dans leur grande majorité des zones humides.
		Impacts et conséquences de la pratique du rigolage à l'amont du BV ?	p.28 (3.1.3.5)	Ajouter que rigolage favorise l'accélération des écoulements	Le rigolage est un type de drainage, donc il accélère les écoulements.
		Ne pas minimiser l'impact des infrastructures routières (notamment la 145) et/ou ferroviaires sur les régimes hydrographiques, localement important.	p.29 (3.1.3.5)	Ajout du terme "localement" dans le texte	
		la conversion de prairies en terre arable est essentiellement due aux déclarations PAC par crainte d'interdiction de labourer les prairies permanentes beaucoup d'agriculteurs ont déclarés les vieilles prairies en prairies labourables, et ceci jusqu'en 2014. A partir de cette date les prairies de plus de cinq ans sont automatiquement passées en prairies permanentes. Le RGA 2020 vous montrera une surprenante augmentation des prairies permanente sur le limousin. Le paragraphe en entier ne peut être validé ainsi.	p.29 (3.1.3.5)	Aucune	Source RGA 2020 non disponible au moment de la rédaction de l'état initial. La DRAAF est actuellement interrogée à ce sujet. A ce stade, aucun élément ne nous permet de valider l'hypothèse avancée.
		« facteurs d'explication » si ces explications doivent être valides sur les aquifères des zones sédimentaires, sur le socle ce n'est pas totalement le cas : le changement climatique joue un rôle important en modifiant le régime des précipitations (la quantité reste identique mais la durée diminue). Il s'agit plutôt les nappes qui alimentent les zones humides que l'inverse (Sur socle). Les zones humides jouent plus un rôle de tampon. La dégradation des éléments favorisant l'infiltration (haies, terrasse, fossés lagunant) a un rôle plus important.	p.32 (3.3.3.1)	sans objet	Le constat fait est similaire à celui du diagnostic
		Si les plans d'eau ont un impact sur les débits, les prélèvements AEP aussi même s'ils sont difficiles à apprécier. Revoir le paragraphe sur le drainage (comme dit précédemment)	p.33 (3.4)	Aucune	Drainage : cf ligne réponse 26. Au sujet de l'étude HMUC : Cette étude est en cours, les résultats ne sont donc pas tous connus mais une commission thématique et des organismes extérieurs "experts" dans leurs domaines respectifs (BRGM, OFB, FDAAPPMA...) assurent une validation technique de chaque étape de l'étude.

13/05/22

CA 23

Les coupes rases ou coupe à blanc ne détruisent pas les ripisylves. La plupart des essences sont capables de recéper, en revanche si aucune précaution n'est prise il est possible qu'elles soient fragilisées et disparaissent (idem si non entretenues)	p.39 (4.2.3.2)	Aucune	Les coupes à blanc de la ripisylve constituent une perturbation majeure pour la biodiversité, et pour la fonctionnalité de ce milieu et favorisent l'érosion des berges.
Prairies temporaires font partie des terres arables	p.39 (4.2.3.2)	Remplacement de terres arables par "terres cultivées"	
La coupe rase : ce n'est pas la définition, la coupe rase consiste à couper tous les arbres (contrairement à une coupe sélective) cela peut être une forêt variée ou mono spécifique. Après la coupe rase il peut y avoir une plantation mono spécifique ou pas, voir pas de plantation du tout. Peut-être voulez-vous parler de futaie régulière ? idem pour la monoculture, plus que le choix des essences c'est le choix du traitement forestier qui influe sur la richesse de la biodiversité. Une pratique qui tend à se répandre la coupe à blanc de boisements naturels (qui ont poussé spontanément) multi essences pour valoriser au maximum le profit (vente des gros bois pour le sciage, les petits bois pour la papeterie, et maintenant les branchages en bois énergie) et sans gestion à l'aval (pas de plantation).	p.40 (4.2.3.2)	Paragraphe actualisé	
Les queues d'étang des plans d'eau sont souvent des milieux riches en biodiversité particulière (roselière etc.)	p.41 (4.2.3.4)	Aucune	Non représentatif et non significatif par rapport à la perte de surfaces humides par ennoisement lors de la création de l'étang.
dégradation des zones humides : comme ce qui est décrit dans la partie 3.1.3 est notablement faux, donc retirer à partir de : » la diminution significative ... »	p.41 (4.2.3.4)	Aucune	Cf réponses précédentes
l'altération des haies et de la ripisylve : qu'entendez-vous par arasement des haies ?	p.41 (4.2.3.4)	Remplacer arasement par suppression	
autres facteurs : en plus : augmentation de la température (et notamment de l'eau) et homogénéisation des systèmes agricoles (abandon des cultures sarclées, perte des parcelles agroforestières, vergers pâturés etc.)	p.42 (4.2.3.4)	A ajouter	
l'usage d'abreuvement des mares doit rester marginal car il comporte de gros risques sanitaires, il ne faut pas oublier qu'elles ont été créées à une époque où on mettait le tas de fumier à côté du puits (on ne connaissait pas encore les microbes).	p.43 (4.2.3.5)	Les mares peuvent parfois servir à l'abreuvement mais la gestion de la qualité bactériologique est à prendre en compte	Des mares sont régulièrement créées à la demande d'agriculteurs dans le cadre des Contrats territoriaux (cf: CT Vienne Amont) : conciliation entre usage et intérêts environnementaux (aménagement agroécologique)
l'évolution des prairies permanentes est surtout administrative. Paragraphe à supprimer.	p.43 (4.2.3.5)	Cf réponse précédemment apportée à ce sujet	Pas d'éléments factuels montrant que l'évolution de ces surfaces soit administrative
: le paragraphe « les pratiques agricoles (...) et de biodiversité sur le bassin de la Creuse » n'est pas explicite : les systèmes agricoles et sylvicoles dominants participent à l'altération des habitats. La destruction des zones humides (assèchement, inondation, comblement), les coupes rases, les monocultures ou les labours excessifs de prairies permanentes sont des causes d'altération des milieux me semblerai plus approprié.	p.44 (4.3)	Modification du début de la phrase : Certaines pratiques agricoles et sylvicoles génèrent des dégradations sur les zones humides et les milieux naturels d'intérêt et participent à ...	
atouts et faiblesses n°2 : diminution ou altération d'habitats à forts intérêts pour la biodiversité : assèchements de zones humides, ruptures de corridors écologiques (arrachages de haies ou de ripisylves) ou absence de mosaïques paysagères (monoculture) serait plus concis.	p.45 (4.4)	Aucune	Pas de plus value par rapport à la formulation initiale
Inutile de préciser un chiffre contesté	p.45 (4.4)	Aucune	Issu d'une étude réalisée en interne par l'EPTB Vienne en 2020, ce chiffre est provient d'une analyse SIG factuelle et exhaustive du nombre de plans d'eau entre 2 périodes 1950-1965 et 2006-2018. A ce jour, aucun argument n'a été apporté pour contester ce chiffre.
Ajouter supposé à impact	p.45 (4.4)	Aucune	La formulation du rapport sera conservée. L'impact sur la biodiversité et la santé des écosystème est avéré et documenté par la communauté scientifique. A titre d'exemple, se référer au rapport "Impacts des produits phytopharmaceutiques sur la biodiversité et les services écosystémiques" produite par INRAE et l'IFREMER en mai 2022. On y trouve par exemple en page 109 cette conclusion "Les produits phytopharmaceutiques (PPP) impactent négativement la biodiversité, par des effets directs et indirects, et l'importance des effets indirects est de plus en plus mise en évidence. Dans les espaces agricoles de France hexagonale, un ensemble robuste de résultats montre l'implication des PPP dans le déclin des populations d'invertébrés terrestres et aquatiques et d'oiseau"

		Seuil de potabilité est inférieur à 50 mg/l et seuil de potabilisation = 100 mg/l	p.47 (5.1.3.1)	La remarque est partiellement juste, mise à jour du texte selon l'explication apportée ci-contre.	Le terme "potabilisation" est à supprimer, voici une explication : La norme de qualité fixée par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) dans les masses d'eau souterraine est de 50 mg/l. C'est également la concentration maximale admissible pour l'eau potable (fixée par l'OMS et les réglementations françaises et européennes). Le seuil de 100 mg/l de nitrates correspond à la limite de potabilité des eaux souterraines (50 mg/l pour les eaux superficielles) ; au-delà de ces valeurs, l'eau brute ne peut pas être utilisée pour produire de l'eau potable.
		Le phosphore le cycle du phosphore est compliqué et mal connu, en théorie il est peu soluble, il s'agit alors le plus souvent d'apport particulière (érosion des sols). En revanche l'assainissement peut en contenir (du phosphore soluble) même si les fabricants de lessives semblent avoir diminués les concentrations dans leurs produits.	p.47 (5.1.3.1)	Aucune	Inutile de détailler le cycle du phosphore
		la démonstration anti résineux est un peu légère, ce qui est en cause c'est la monoculture (c'est aussi valable pour les feuillus, moins aigus, car caducifoliés)	p.50 (5.3.3.2)	Préciser que ce type de plantation est généralement effectué avec une seule essence (monoculture)	
		la cause des cyanobactéries est multifactorielle et certains mettent en avant d'autres causes, couleur de l'eau, antiparasitaires etc	p.51 (5.3.3.3)	Reformulation en rappelant le paramètre limitant de la prolifération des cyanobactéries	facteur limitant pour développement des cyanobactéries = phosphore,
		en théorie lors d'une vidange l'impact doit être limité, il y a une police pour cela (OFB)	p.51 (5.3.3.5)	Aucune	Impacts des vidanges de plans d'eau sont avérés
16/05/22	DREAL NA	Il manque des éléments de présentation de l'état des lieux DCE réalisé en 2019, aussi bien pour les MESU que pour les MESO. A minima : • carte de l'état écologique des masses d'eau superficielles (MESU), par sous-bassin versant, par exemple ; • carte de l'état chimique des MESU, • carte de l'état quantitatif des MESO • carte de l'état chimique des MESO (si nécessaire carte des pressions NO3 et/ou pesticides). Ces éléments existent déjà dans l'état initial, mais il est important de les rappeler dans le diagnostic, voire d'être encore plus précis, avec par exemple, des tableaux d'état par masse d'eau (voir diagnostic SAGE Thouet). Peut-être également rappeler les objectifs à 2027, par masse d'eau ?		Aucune	Ces éléments relèvent de l'état initial. Il est rappelé dans le diagnostic qu'il est conseillé de le lire en disposant de l'état initial.
		Dans la partie « quantité », comme il est visé une ZRE, il aurait été bien de rappeler les zonages du SDAGE sur ce territoire et les dispositions concernées (pour le STB, les secteurs concernés par la disposition 7B-3 sont plus susceptibles de passer en ZRE que les autres). Adjoindre une carte de ces zonages serait idéal.	p.23	Nous ajouterons une carte avec ZRE et dispo 7b2 7b3 produite par l'AELB à l'échelle du BV Vienne.	
		Quelle méthodologie a été utilisée pour inventaire ZH ? S'agit-il d'un pré-inventaire ZH permettant d'identifier les « enveloppes de forte probabilité de présence »*, ou d'un inventaire permettant de les inscrire dans les documents d'urbanisme (à venir ou qui entreraient en révision) ? En existe-t-il une cartographie ? * cf. « Guide d'inventaire des zones humides » STB Loire-Bretagne.	p.28	A préciser	Le guide cité s'est appuyé sur la méthodologie de l'inventaire réalisé sur le SAGE Vienne et le Limousin en 2008. L'EPTB Vienne a complété l'inventaire en 2017 sur la région Centre concernée par le BV Vienne.
		évolution à la baisse des niveaux piézométriques. La dernière phrase de la page indique : « la situation est bien plus contrastée que pour l'hydrologie à l'échelle du bassin, avec notamment des comportements plus ou moins marqués entre des piézomètres sur zones sédimentaires ou granitiques ». Est-ce qu'il pourrait être précisé le(s) secteur(s) (« socle » ou sédimentaire) qui enregistre les tendances à la baisse les plus significatives ?	p.31	A préciser	Ajout d'une carte issue de l'étude LIFE eau et climat sur l'adaptation au changement climatique réalisée en 2022 pour l'EPTB Vienne.
		Par ailleurs, ne faut-il pas dédier un paragraphe aux « têtes de bassin versants » ? voir chapitre 11 du SDAGE 2022-2027 LB, consacrée à cette thématique, importante sur ce territoire.		Aucune	Ce sujet est déjà abordé dans le 4,2,3,5
		Il manque également une partie dédiée au volet socio-économique.		Aucune	Cette partie est descriptive est relève de l'état initial et non du diagnostic.
18/05/22	PNR Millevalches	§ modifications de l'occupation des sols et des pratiques. Le PNR de Millevalches a vu sa superficie boisée passer de 5% au début du 20ième siècle à 55% aujourd'hui. La sylviculture sur l'amont du bassin versant est donc une des principale modification de l'occupation des sols. Une telle modification a des impacts sur l'hydrologie du bassin versant (positifs et négatifs) même si les effets sur les débits sont mal connus. La sylviculture devrait donc être traitée dans ce paragraphe et non dans le paragraphe suivant intitulé autres éléments.	p.28 / 29	A modifier	ajout d'une précision sur évolution occupation des sols
		« Elle (les coupes rases) consiste à remplacer une forêt variée et hétérogène ou une zone ouverte (prairie, landes...) par un peuplement homogène, d'une seule classe d'âge, en général d'une seule essence et qui sera abattu en même temps. ». Cette définition n'est pas juste et est réductrice. Les coupes rases peuvent avoir lieu uniquement sur des zones déjà boisées sur les zones ouvertes il s'agit de nouvelles plantations. De plus, les coupes rases sont faites également sur des monocultures homogènes. Bien qu'en général une seule espèce soit replantée suite à une coupe des choix de gestion alternatifs peuvent être pris.	p.40	A corriger	
		« Ces caractéristiques permettent d'assurer de multiples rôles et fonctions » à condition que les milieux soient en bon état	p.42	A ajouter	

		le renouvellement de la charte forestière de territoire du parc pourrait être mentionné comme un atout pour améliorer la connaissance sur la sylviculture (déploiement d'un observatoire de territoire) et pour sensibiliser les acteurs de la forêt aux milieux aquatiques.		A ajouter	
19/05/22	LOGRAMI	Changement climatique = Cet impact est-il cité en premier par les participants ? Je l'aurai cité en dernier comme impact aggravant les autres sauf si c'est réellement le résultat de la concertation	p.9	A actualiser en précisant que CC = facteur aggravant	
		Changement climatique = Idem, je ne citerai pas cela en premier, il ne faut pas oublier que les activités humaines créaient de la pollution avant les premières conséquences visibles du dérèglement climatique	p.10	A actualiser en précisant que CC = facteur aggravant	
		Met trop en avant les stacomi par rapport au reste d'autant que plus de Châteauponsac et Descartes	Page 35, 4.1.3.1.	A actualiser	
		14 et non pas 24 centrales hydroélectriques en fonctionnement « habituel » hors période de travaux spécifiques.	Page 38, 4.2.3.1.	A actualiser	
		3 sont aménagées (Roche, Etrangeloup et Puychaud (usine du Mas))	Page 38, 4.2.3.1.	A actualiser	
		Proposition de reformulation : responsables des difficultés d'accès aux frayères existantes et de l'enneigement de zones de frayères potentielles	Page 38, 4.2.3.1.	A actualiser	
19/05/22	ADIV	Alors que la réflexion sur un stockage de l'eau a été abordé lors des commissions Creuse aval (dans la thématique « Quantité ») et Gartempe (dans la thématique « Usages »), il n'en est pas fait référence, A noter que cette question de stockage peut être étudiée pour les usages agricoles, mais également pour l'eau potable et l'industrie.	p.10	Intégrer la notion de création de stockage d'eau	
		l'agriculture a été citée comme l'activité ayant un impact sur la qualité de l'eau, avec un nombre d'occurrence le plus fort. Or lors des ateliers, elle n'avait été citée comme problème majeur que lors de la commission Gartempe (après l'assainissement).	p.16 (question 9)	Aucune	Complémentarité entre les commissions géographiques et l'enquête en ligne
		La monoculture existe-t-elle vraiment ? Depuis plusieurs années, les exploitations du bassin de la Gartempe se sont largement diversifiées et ont mis en place des rotations des cultures.	p.20	Terme modifié par "culture intensive et/ou monospécifique"	
		Les prélèvements d'eau pour l'irrigation sont déjà fortement encadrés, limité et soumis à une gestion stricte. Cependant, et comme c'est précisé en page 28, une harmonisation interdépartementale des arrêtés cadres doit être faite.	p.20	Aucune	Mentionné dans texte
		L'alimentation des citoyens en eau potable ET en nourriture doit être l'usage prioritaire. L'irrigation, bien que passant après l'eau potable, doit donc être priorisée par rapport aux autres usages.	p.21	Aucune	Diag n'est pas le lieu de priorisation, a voir dans phase suivante
		Evaluation impacts des transferts d'eau vers BV extérieurs devra être réalisée et prise en compte dans étude HMUC	p.26	Aucune	Effectivement, cette évaluation est en cours dans le cadre de l'étude HMUC
		Les apports faits lors de cette consultation internet doivent donc être pondérés par rapport à ceux faits des commissions géographiques, sinon les résultats et expression de chacun seront biaisés..	p.24	Aucune	Pas de classement
		S'agit-il des plans d'eau déclarés ou des plans d'eau existants (non déclarés et déclarés) ?	p.25	Préciser plans d'eau existants	
		Comme présenté en page 24, la pluviométrie annuelle reste relativement stable tandis que l'ETP augmente (les deux valeurs tendent à se rapprocher autour de 900 mm). De fait, le besoin pour l'agriculture a donc mathématiquement augmenté ces dernières années.	p.27	Aucune	Etude HMUC + étude complémentaire prospective
		Présentation d'une bibliographie sur études et rapports/changement climatique et agriculture ...	p.27	Aucune	A exploiter dans mise en œuvre
		Sujet des inondations aurait du être abordé	p.30	Aucune	Complémentarité entre concertation et diagnostic par le bureau d'études
		Les échelles (abscisses et ordonnées) de la figure 18 sont illisibles et ne permettent pas de connaître l'importance de la baisse et sur quelle durée.	p.31	A actualiser	
		Quelle est la source de l'affirmation page 47 sur l'utilisation des pesticides particulièrement sur les secteurs à cultures intensives ?	p.47	Visible sur la carte figure23	Liens pesticides/cultures
La figure 23 (page 46) représente l'achat de produits phytosanitaires. Bien que lien peut être fait avec la localisation de son utilisation, il reste à pondérer. En effet, la vente est référencé par rapport à la localisation de la structure vendeuse	p.46	Aucune	Liens pesticides/cultures		
Il a été dit de de nombreuses reprises dans le document et dans le compte rendu des commissions géographiques, que la pollution diffuse est également due à l'assainissement.	p.54	Aucune	Les pollutions diffuses sont principalement d'origine agricoles (territoire à forte SAU; 75% du BV et peu peuplé, 4 fois moins que moyenne Française). L'impact de l'assainissement est mentionné dans le document, notamment en page 51-52		
		Le document n'identifie pas suffisamment les enjeux et nous ne retrouvons pas ceux qui nous semblent évidents (problématiques AEP en Creuse par exemple...) Au travers des données de l'état initial et du travail de concertation, vous disposez d'une riche matière, mais elle n'est pas suffisamment exploitée, ni structurée, dans le diagnostic		Le benchmarking effectué en début de projet sur une dizaine de diagnostics de SAGE met en évidence des formes assez variables (plans, concertation, longueur...). Le mode opératoire adopté s'inspire des diagnostics jugés les plus pertinents. La plupart sont cohérent avec le projet de diagnostic réalisé avec le bureau d'études sur la proposition d'enjeux. Effectivement, ces enjeux sont globaux, mais aller plus loin reviendrait à aborder des sous-enjeux et objectifs précis qui relèvent de la stratégie du SAGE. L'intérêt principal du diagnostic est d'expliquer, sur la base de connaissances existantes, les causes des problématiques exposées dans l'Etat initial qui par ailleurs contient une synthèse de l'état des lieux DCE. Le diagnostic est l'extension de l'Etat initial, qui a permis de poser la situation et donc les problématiques du territoire. Il ne nous semble pas adapté de rappeler dans le diagnostic plus en détail le contenu de l'Etat initial que ce qui est réalisé (dans la partie situation du diagnostic), au risque	

19/05/22	AELB	Propositions : revoir le plan du document, actuellement structuré par thématiques générales, alors que ce sont les problématiques et enjeux qui devraient constituer l'ossature et le fil conducteur du document. Les questionnements d'entrée devraient porter sur les objectifs environnementaux DCE (et le risque, cf point suivant...) et les besoins des usages (différencier clairement les besoins des usages et les impacts des usages). Mieux valoriser toute la richesse de ce qui est à été exprimé lors des commissions géographiques. Par ailleurs, les tableaux atouts-faiblesses non-classés sont difficilement exploitables pour la suite. D'autre part reprendre les données précises et chiffrées de l'état initial , en profiter pour réinsérer la synthèse de l'état lieux DCE qui est incontournable...		Cf réponse ci-contre	d'alourdir le diagnostic. Par contre, au regard de cette remarque, nous allons insister (déjà écrit dans le document) et mettre en valeur la nécessité de lire ce diagnostic en faisant le lien avec l'Etat initial pour tout besoin de précision. Comme le rappelle le guide méthodologique des SAGE de 2015, dans le cadre de l'état des lieux du SAGE, la situation actuelle est décrite par l'Etat initial puis analysée par le diagnostic. Pour rappel, une synthèse de l'état initial a aussi été réalisée pour faciliter l'appropriation par les acteurs du bassin et elle sera jointe en annexe du diagnostic. Concernant la concertation, le plan du diagnostic a été construit pour l'exploiter et la mettre en valeur avec plusieurs temps : analyse de la concertation en début de document, rappel de la concertation dans la partie diagnostic, puis croisement au sein du document quand cela était nécessaire et dans les parties synthétiques. Le plan du diagnostic proposé est similaire à celui que l'on peut retrouver dans d'autres diagnostics de SAGE et il a pour intérêt, suite à la mise en valeur de concertation, d'aborder de manière systématique la situation, le rappel de la concertation, le diagnostic, une synthèse des éléments à retenir et un tableau atouts faiblesses. Cette structuration offre la possibilité au lecteur d'avoir plusieurs niveaux de lecture, plus ou moins synthétique, en partant des idées générales puis en permettant d'aborder des sujets précis pour ce type de document tout au long du rapport. La concertation n'a pas été organisée pour réaliser le diagnostic, mais pour l'alimenter et le compléter : aussi, l'approche technique après l'analyse de la concertation est indispensable pour aboutir à un diagnostic analysant l'ensemble des problématiques. Cette concertation est effectivement riche et dépasse même le cadre strict du diagnostic, elle pourra donc servir aux phases ultérieures du SAGE. Au sujet de l'analyse "atouts faiblesses", nous allons ajouter un paragraphe rappelant la hiérarchisation pour aider à la lecture de la dizaine d'atouts et faiblesses présents pour chaque grande partie. Concernant la problématique AEP en Creuse, elle est développée dans l'Etat initial, et rappelée dans la "situation" dans le diagnostic p23 avec le cas des difficultés de la ville de Guéret en 2019. Cette problématique ne concerne pas que la Creuse, mais nous pourrions préciser et mettre en évidence la problématique quantitative AEP concernant notamment les zones amont du BV.
20/05/22	Limoges Métropole	Il est mentionné que les effets des transferts d'eau ne sont pas documentés à ce jour, mais que cependant l'impact de ces exports du bassin apparaît limité car l'eau est stockée en période de hautes eaux. Cette explication en rapport avec l'approvisionnement de l'eau pour le bassin de vie de Limoges Métropole est particulièrement importante, et nous vous en remercions.	p.23 et p.27	Aucune	En effet, cela reste en cours d'étude, mais les premiers résultats de l'étude HMUC tendent à montrer cela.
		Atouts et faiblesses. Parmi ces dernières, est relevé que l'impact des prélèvements pour l'alimentation en eau potable reste méconnu, et qu'il mériterait d'être analysé à l'avenir. L'évaluation de cet impact à l'avenir correspond à la démarche de Limoges Métropole de territoire en transition hydrique, en améliorant les connaissances et en agissant à court et long terme face au changement climatique, afin de préserver la ressource disponible vitale et remplissant des besoins essentiels (mieux évaluer l'enjeu des économies d'eau à faire, et des rejets après usage).	p.34	Aucune	Effectivement, cette démarche pourra être valorisée dans la suite de l'élaboration du SAGE.
		Il est expliqué l'apport en nitrate des stations d'épuration. L'expérience spécifique de Limoges Métropole a identifié également le phosphore comme élément à réduire, compte-tenu de son accumulation provoquant le développement de cyanobactéries à toxine, et l'eutrophisation. Ce phénomène est par contre bien pris en compte page 51. Par exemple, pour la retenue de Beaune à Limoges dédiée à l'eau potable (bassin de la Vienne) un plan d'action est en oeuvre : Réhabilitation de la station d'épuration du bourg de Bonnac la Côte en rajoutant un traitement du phosphore (acquisition foncière en cours), expérimentation des Paiements de Services Environnementaux par la Chambre d'agriculture et l'agence de l'eau (depuis l'automne 2021 pour 5 ans), étude scientifique partenariale en cours (avec l'Université de Limoges, l'agence de l'eau, la Région pour le doctorant) sur la spécification des flux de phosphore et les solutions de piégeage fondées sur la nature en queue d'étang afin d'éviter l'accumulation dans les sédiments de la retenue. De plus, un projet de démonstrateur innovant de traitement du phosphore pour les petites stations d'épuration a été élaboré (actuellement en cours de décisions de financement par l'Office Français de la Biodiversité, l'agence, la région).	p.47	Aucune	Mentionne actions sur STEP mais pas de rejets de STEP de Limoges Métropole sur BV
20/05/22	Fédé pêche 36	Pour le chapitre 3 "quantitatif", il pourrait être intéressant d'ajouter un petit paragraphe ou un "simple" schéma rappelant les valeurs en millions de m3 de chaque usage (et en %), par an mais aussi en période estivale.	p.23	A ajouter	
		De même, l'importance du développement de l'enrésinement (traité avec le volet qualitatif) pourrait être ajouté dans ce chapitre quantité (son influence sur l'ETP, le ruissellement des pluies, sa durée annuelle d'activité est très différente d'une forêt de feuillus).	p.23	Aucune	La gestion sylvicole est déjà citée dans le volet quantité. Concernant plus précisément l'enrésinement, nous n'identifions pas de source présentant les effets spécifiques des résineux (par rapport aux feuillus? Ou aux landes qu'ils ont remplacé?)
		Dans le chapitre 5 "qualité", il pourrait être ajouté des cartes de synthèse des qualités mesurées, les pesticides, nitrates et phosphore par exemple, si elles permettent de mieux cerner les unités de gestion concernées. Et peut-être aussi des cartes "positives" d'éléments en bon état sur le bassin ([O2], NH4, ... ?) pour ne pas stigmatiser les seuls problèmes et montrer également les qualités de ce bassin.	p.46	Aucune	Ces cartes sont disponibles dans l'état initial